



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GOJO® Mousse ultra douce non parfumée pour le lavage des mains

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identifiant du produit

**Nom du produit** : GOJO® Mousse ultra douce non parfumée pour le lavage des mains  
**Code du produit** : 5200-506  
**Description du produit** : Cosmétiques.  
**Type de produit** : Liquide.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit** : Nettoyant pour la peau  
**Domaine d'application** : Produit de consommation, Applications professionnelles.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GOJO Industries-Europe Ltd.  
Units 5 & 6, Stratus Park  
Brinklow, Milton Keynes  
MK10 0DE  
Recep: +44(0)1908588444  
Fax: +44(0) 1908588445

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : [info@gojo.fr](mailto:info@gojo.fr)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Fournisseur

**Numéro de téléphone** : +44 (0) 0844 560 5135

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Symbole(s) de danger** : Non applicable.  
**Indication de danger** : Non applicable.  
**Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.  
**Conseils de prudence** : Non applicable.  
**Ingrédients dangereux** : Non applicable.  
**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Date d'édition/Date de révision** : 28 Septembre 2011

**SECTION 2: Identification des dangers****2.3 Autres dangers**

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Substance/préparation** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
propanaminium-1, amino-3 N- (carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	CE: 263-058-8 CAS: 61789-40-0	1-5	Xi; R36/38  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b>	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319  <b>Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci-avant.</b>	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Inhalation** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.

**Contact avec la peau** : Aucune mesure spéciale n'est requise.

**Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés**Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

**Date d'édition/Date de révision** : 28 Septembre 2011

2/10

## SECTION 4: Premiers secours

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### 4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de la mousse résistante à l'alcool ou de l'eau pulvérisée (brouillard).
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre  
composés halogénés  
oxyde/oxydes de métal

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune mesure spéciale n'est requise.
- Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Diluer avec une grande quantité d'eau. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement accidentel** : Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Non applicable.

- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.  
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Bonnes pratiques d'hygiène et mesures d'entretien des locaux

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

- Procédures de surveillance recommandées** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire.  
manipulation de quantités plus importantes : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

#### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

**Mesures de protection individuelles**

**Mesures d'hygiène** : Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Toutefois, conformément à une saine pratique hygiène industrielle, l'exposition à tout produit chimique devrait être minimisée.

**Protection oculaire/faciale** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Aucune protection spéciale n'est requise.

**Protection corporelle** : Aucune protection spéciale n'est requise.

**Autre protection cutanée** : Aucune protection spéciale n'est requise.

**Protection respiratoire** : Aucune protection spéciale n'est requise.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Couleur</b>	: Transparent/Jaune. [Pâle]
<b>Odeur</b>	: Inodore.
<b>Seuil d'odeur</b>	: Non disponible.
<b>pH</b>	: 4.8 à 7.5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: Non disponible.
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: Non applicable.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Non disponible.
<b>Durée de combustion</b>	: Non applicable.
<b>Vitesse de combustion</b>	: Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	: Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	: Miscible dans l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	: Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: Non applicable.
<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible.
<b>Viscosité</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés d'explosivité</b>	: Non applicable.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Aucune.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucun connu.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucun connu. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec les matières réductrices. Métal.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
propanaminium-1, amino-3 N-(carboxyméthyl) N,N-diméthyl-, dérivés N-acyles de coco, hydroxydes, sels internes	Yeux - Irritant puissant	Lapin	-	-	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisant

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

## SECTION 11: Informations toxicologiques

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.  
**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.  
**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau ( $K_{oc}$ )** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB et tPtB

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les emballages internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE. Éliminer le produit résiduel ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les emballages internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
<b>14.2 Désignation officielle de transport ONU</b>	-	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	No.	No.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	-	-	-	-

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**14.7 Transport en vrac** : Non disponible.  
conformément à l'annexe II  
de la convention Marpol  
73/78 et au recueil IBC

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange**  
**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Annexe XVII - Restrictions** : Non applicable.  
applicables à la  
fabrication, à la mise sur  
le marché et à l'utilisation  
de certaines substances  
et préparations  
dangereuses et de  
certains articles  
dangereux

**Autres Réglementations UE**

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Substances chimiques sur  
liste noire** : Non inscrit

**Substances chimiques sur  
liste prioritaire** : Non inscrit

**Liste de la Directive IPPC  
(Prévention et Réduction  
Intégrées de la Pollution) -  
Air** : Non inscrit

**Liste de la Directive IPPC  
(Prévention et Réduction  
Intégrées de la Pollution) -  
Eau** : Non inscrit

**Réglementations nationales**

**Surveillance médicale  
renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance  
médicale renforcée: non concerné

**Réglementations Internationales**

**Liste des substances  
chimiques du tableau I de la  
Convention sur les armes  
chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances  
chimiques du tableau II de  
la Convention sur les armes  
chimiques** : Non inscrit

**Liste des substances  
chimiques du tableau III de  
la Convention sur les armes  
chimiques** : Non inscrit

**15.2 Évaluation de la  
sécurité chimique** : L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit  
terminée, soit sans objet (non applicable).

**15.3 Statut d'enregistrement** : Non applicable.

**SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
 DNEL = Dose dérivée sans effet  
 mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
 CPSE = concentration prédite sans effet  
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH

**Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]**

Non classé.

**Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Classification	Justification
Non classé.	

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** : Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2  
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

**Texte intégral des phrases R abrégées** : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

**Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** : Xi - Irritant

**Date d'édition/ Date de révision** : 28 Septembre 2011

**Date de la précédente édition** : 2 Août 2011

**Version** : 1.01

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.